P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune du MOUSTOIR

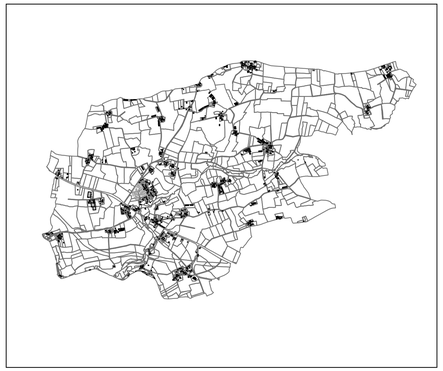

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 5.2

Elaboration prescrite par délibération du CM le : 13 mai 2003
Débat préalable organisé au sein du CM le : 14 novembre 2006
PLU arrêté par délibération du CM le : 12 juin 2007
PLU approuvé par délibération du CM le : 11 juin 2008
PLU rendu exécutoire le : 08 juillet 2008

échelle : 1/7500e

Plan établi en 2004 par assemblage des feuilles cadastrales
Document non contractuel

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbaniste
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 88 79 93

AC1: servitude de protection des monuments historiques

I4: servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

PT1: servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétique

PT2: servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

EL11: servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des "routes express" en application des articles 4 et 5 de la loi 69-7 du 3 janvier 1969

Servitudes non cartographiées au plan

A6: servitudes d'écoulement des eaux usées

T7: Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes